

Reçu le 23/08

455

U-4707

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) YVES DECHEVEZ Date et signature (2):

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Formation de qualification professionnelle : infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie

CODE DE L'U.F. (3)	82 37 03 U34 F1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	804
--------------------	-----------------	----------------------------------	-----

- 3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1... page(s) (2)
- 4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page(s) (2)
- 5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input checked="" type="radio"/>	Paramédical	<input checked="" type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 2/7/2010

Signature du Président du Conseil supérieur :

- 6. Caractère occupationnel :** (1) oui (1) non
- 7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ...1.... page(s) (2)
- 8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ...2... page(s) (2)
- 9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ...1... page(s) (2)
- 10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ...1... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE I

FINALITE DE L'UNITE DE FORMATION

1. Finalités générales

Comme le précise l'article 7 du décret du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, les finalités principales de celui-ci sont de

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à développer les savoirs, savoir-faire et savoir-être comportementaux des infirmier(e)s, conformément à l'arrêté royal du 19 février 1997, ainsi qu'à l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier afin

- d'augmenter leurs compétences au sein d'un service de diabétologie (endocrinologie, médecine interne, pédiatrie,...) ou en vue de la prise en charge du patient diabétique au sein d'une équipe pluridisciplinaire hospitalière ou extra-hospitalière ;
- d'obtenir la qualification professionnelle particulière d'infirmier(e) ayant une expertise particulière en diabétologie.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE II

CAPACITES

1. Capacités préalables requises

Sans objet.

2. Titres pouvant en tenir lieu

Conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 27 septembre 2006 établissant la liste des titres professionnels particuliers et des qualifications professionnelles particulières pour les praticiens de l'art infirmier,
titulaire du brevet d'infirmier(e),
titulaire du diplôme infirmier gradué,
bachelier en soins infirmier,
titulaire du diplôme de « verpleegkunde ».

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE III

Constitution de groupes ou de regroupements

Pas de recommandation particulière.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE IV

PROGRAMME DES COURS

L'étudiant sera capable :

en vue de la prise en charge du patient diabétique au sein d'une équipe pluridisciplinaire hospitalière ou extra-hospitalière,

notamment sur base d'exemples concrets déterminés par le chargé de cours,

• *en Sciences infirmières,*

- 1 - de déterminer les soins infirmiers et éducatifs :
 - pour tous les patients diabétiques,
 - adaptés aux enfants et adolescents diabétiques en y incluant leur environnement spécifique (parents – école),
 - pour assurer le déroulement optimal d'une grossesse chez une femme diabétique ou lors de l'apparition d'un diabète gestationnel,
 - adaptés aux personnes âgées ;
- 2 - d'élaborer un plan de soins visant à soutenir le patient dans sa recherche d'autonomie en l'éduquant aux techniques d'auto-surveillance, d'autogestion et de traitement ;
- 3 - de définir les moyens nécessaires pour assister l'expert en nutrition afin d'améliorer la compliance du patient face aux contraintes nutritionnelles et l'amener à un équilibre alimentaire ;

• *en Sciences biomédicales,*

- 1 - de différencier les types de diabète et de définir leurs origines respectives ;
- 2 - d'analyser les situations particulières pouvant interférer avec la pathologie ;
- 3 - d'observer et de constater les différents symptômes du diabète et ses complications ;
- 4 - de collaborer à l'établissement du diagnostic et à la prise en charge médicale et paramédicale ;

• *en Sciences humaines et sociales,*

- 1 - d'analyser les aspects psychologiques et médico-sociaux et de les intégrer dans sa démarche plus précisément en ce qui concerne la psychologie spécifique aux patients « chroniques » ;
- 2 - de dégager les problèmes sociaux (permis de conduire, travail, aspects financiers, assurances,...) et/ou culturels engendrés par le diabète et de proposer différents types de démarches de résolution ;
- 3 - de déterminer une action d'éducation du patient en vue d'adapter la relation éducative ;
- 4 - de discerner les difficultés de la communication multidisciplinaire.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE V

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) sera capable :

au départ d'un cas concret,

- d'identifier les besoins spécifiques du patient diabétique ;
- de préciser les aspects thérapeutiques et de surveillance appropriés ;
- de développer une approche éducative.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de précision de la terminologie utilisée,
- l'établissement judicieux de priorités dans l'éducation du patient,
- la prise en compte des aspects pluridisciplinaires.

**Formation de qualification professionnelle :
infirmier ayant une expertise particulière en diabétologie**

ANNEXE VI

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.